



BPJEPS APT
EDUCATEUR SPORTIF
BREVET PROFESSIONNEL
JEUNESSE ÉDUCATION POPULAIRE ET SPORTS
ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS



**FORMATION EN APPRENTISSAGE RÉMUNÉRÉE SUR 10 MOIS
DE 18 À 30 ANS !**

RENTÉE 3 SEPTEMBRE 2018

COMMENT S'INSCRIRE ?

www.proformat.fr

RETROUVEZ-NOUS



www.pro-format.fr



ProFormat Sport



@proformatsport



PRO FORMAT CAMPUS SPORT

19 allée Glück - 68100 Mulhouse

Tél. 03 89 60 09 60 - 06 85 25 56 56 - t.braun@pro-format.fr

SAS au capital de 100 000 € Siret 440 270 007 000 30 APE 8559 A

LA FORMATION BPJEPS APT

Le titulaire du BPJEPS Educateur Sportif mention APT est capable de s'adapter aux différents publics (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées). Il exerce ses fonctions d'éducateur d'activités physiques et sportives, au sein de différentes structures :

- Collectivités territoriales
- Secteur associatif
- Structures de vacances, les comités d'entreprise, les bases de loisirs
- Milieu scolaire

LES OBJECTIFS

A la fin de son cursus, le stagiaire sera capable de :

- Valider la formation BPJEPS spécialité APT
- Développer un registre de compétences dans l'initiation et la découverte de nombreuses activités physiques et sportives ou de loisirs
- Concevoir et mettre en place des projets sportifs divers
- Favoriser l'accès à l'emploi et l'intégration dans une équipe de travail

LE CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation se déroule en 4 Unités Capitalisables (UC)

UC1 : Être capable de communiquer dans des situations de la vie professionnelle

UC2 : Être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative

UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « Activités Physiques pour Tous »

UC4 : Mobiliser les techniques de la mention « Activités Physiques pour Tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

LE STATUT

- **Alternant en contrat d'apprentissage** ou de professionnalisation
- Salarié en période de professionnalisation ou en congé individuel de formation
- Demandeur d'emploi
- Formation initiale : **6 250 €**



L'ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

- Durée : **10 mois**
 - Rythme de l'alternance :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 11h00 en centre de formation
 - Volume horaire :
600 heures de formation
600 heures en entreprise (au minimum)
 - Tests sportifs (T.E.P) :
- Mercredis 30/05 et 18/07**
- Tests de sélection (écrit+entretien) :
- Vendredi 01/06 et Jeudi 19/07**
- L'évaluation est continue et se situe tout au long de la formation
 - Démarrage : **3 septembre 2018**
 - Journée d'intégration : **4 septembre 2018**

LES AVANTAGES POUR L'APPRENTI

- Contrat d'apprentissage possible jusqu'à la veille des 31 ans
- Formation **gratuite et rémunérée**
- Salaire non imposable dans la limite du SMIC annuel
- Statut de salarié
- Carte «d'Étudiant des Métiers»
- Prise en compte des années d'apprentissage dans le calcul de la retraite
- Aide de la Région pour le déplacement (0,04 cent / kilomètre pour trajet Pro Format-domicile)
- Aide de la Région pour le 1er équipement (remboursement de 80 €)
- Rémunération (salaire brut = salaire net)
- Exonération des charges salariales

ANNÉE D'EXÉCUTION DU CONTRAT	EMPLOYEURS SECTEUR PRIVÉ	EMPLOYEURS SECTEUR PUBLIC
De 18 ans à moins de 21 ans	41% DU SMIC = 615 €	51% DU SMIC = 765 €
21 ans et plus	53% DU SMIC = 795 €	63% DU SMIC = 944 €

L'APPRENTISSAGE, UNE CHANCE UNIQUE À PRO FORMAT CAMPUS SPORT !

